

Essais francophones
Série CREDIF
Volume 5 ■ 2022

Jacques Cortès

Professeur honoraire de Sciences du Langage et didactique des langues

Directeur du CREDIF (1977-1986)

À l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud

LE CREDIF (1950-1996)

Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français

« Chronique d'une mort annoncée »



*Un deuxième événement
exceptionnel
Février à Mai 1983
La Commission Auba*

Rome à ses débuts était si convaincue que les artistes et les poètes poursuivaient un jeu puéril qui ne s'accordait pas avec la gravitas, le sérieux et la dignité propres à un citoyen romain, qu'elle jeta simplement le voile sur tous les talents artistiques qui avaient pu fleurir dans la République antérieurement à l'influence grecque.

Hannah Arendt, *La crise de la culture*. Folio Essais, 1972, p.277.

GERFLINT

Essais francophones
Série CREDIF
Volume 5 ■ 2022

Jacques Cortès

Professeur honoraire de Sciences du Langage et Didactique des Langues
Directeur du CREDIF (1977-1986)
À l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud

Le CREDIF (1950–1996)
Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français
« Chronique d'une mort annoncée »*

*Un deuxième événement
exceptionnel
Février à Mai 1983
La Commission Auba*

**Emprunt à Gabriel García Márquez.*

GERFLINT

Essais francophones

<https://gerflint.fr/essais>

Collection scientifique du GERFLINT

Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale
En partenariat avec la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (FMH)

Série CREDIF

<https://gerflint.fr/essais-francophones-serie-credif>

Série dirigée par Jacques Cortès

Professeur honoraire, Université de Rouen Normandie, France
Fondateur et Président du GERFLINT, France

et Sophie Aubin

Professeur de langue-culture française et de didactique, Universitat de València, Espagne
Pôle éditorial international du GERFLINT, France

La *Série CREDIF* de la Collection scientifique *Essais francophones* du GERFLINT a pour objectif de reconstituer l'Histoire du *Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français*, depuis sa fondation en 1950 jusqu'à sa fermeture en 1996, de montrer les enjeux et l'importance de la connaissance de cette institution au XXI^e siècle. Elle accueille également des études et recherches en didactologie-didactique de la langue-culture française de tout pays se situant dans la continuité de la valeur des idées, travaux et actions du CREDIF.



Volume 5 / 2022

Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français. Chronique d'une mort annoncée. Un deuxième événement exceptionnel. Février à Mai 1983. La Commission Auba, par Jacques Cortès.

© GERFLINT – éditeur et titulaire, France, 2022

Série sous droit d'auteur, modalités de lecture consultables sur le site de l'éditeur:

www.gerflint.fr

ISSN 2805-8754

Bibliothèque nationale de France



La *Série CREDIF* de la collection scientifique *Essais francophones* du GERFLINT, fondée en 2022, est éditée au format exclusivement électronique dans le cadre de la science ouverte, du libre accès à l'information scientifique et technique, dans le respect des normes éthiques les plus strictes. Sa commercialisation est interdite. Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur et de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le mode de citation doit être conforme au Code français de la propriété intellectuelle. En tant qu'œuvre collective, l'archivage, le logement et la diffusion de ses volumes et chapitres dans des sites qui n'appartiennent pas au GERFLINT sont interdits, sauf autorisation écrite du Directeur de la collection et des publications.

Remerciements

*Nelly Carpentier et Jacques Demorgon, Rédacteurs en chef de notre revue Synergies Monde Méditerranéen, et Sophie Aubin, Vice-Présidente du GERFLINT, Rédactrice en chef de notre revue Synergies Espagne et Responsable de notre Pôle Editorial International ont tous trois accepté d'être mes fidèles et précieux relecteurs **de ce cinquième volume** et conseillers pour construire un projet de conception délicate dans sa dimension historique et polémique. Qu'ils acceptent l'expression de mon amitié et de mon infinie reconnaissance.*

« Il faut, pour maintenir un acquis, sans cesse le régénérer (...) tout ce qui ne se régénère pas dégénère ».

Edgar Morin, *La Méthode – Tome V – L'identité humaine* 2001.

« Les années 1980, cette fête un peu poussive orchestrée par une clique de gagneurs, se sont définies elles-mêmes comme « la fin des idéologies » : elles ont formé pourtant la plus cohérente, la plus insidieuse des idéologies, et formé pour la promouvoir une poignée d'idéologues zélés ».

François Cusset, *La Décennie – Le grand cauchemar de années 1980*, La découverte, Poche, Paris 2006-2008, p.12.

« Il faut toujours, quoi qu'il arrive, que l'autorité se rencontre quelque part dans le monde intellectuel et moral. Sa place est variable, mais elle a nécessairement sa place. L'indépendance individuelle peut être plus ou moins grande ; elle ne saurait être sans bornes. Ainsi la question n'est pas de savoir s'il existe une autorité intellectuelle dans les siècles démocratiques, mais seulement où en est le dépôt et quelle en sera la mesure ».

Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Robert Laffont, Paris, 1986, p. 433.

Le 2 février 1982, une lettre officielle du Ministre de l'Éducation Nationale, Alain Savary, fut adressée à un groupe de 9 personnes qui constituèrent ce qu'on a appelé la Commission Auba, du nom de son Président, Monsieur Jean AUBA, Inspecteur Général et Directeur du CIEP de Sèvres. Ce groupe eut pour tâche de préparer, pour le français langue étrangère, la mise en œuvre d'une nouvelle politique (celle qui prévalait alors n'était donc pas la bonne) :

Membres nommés par le Ministre

Jean Auba, Président	Inspecteur Général et Directeur du CIEP de Sèvres
Louis Porcher, Rapporteur	Professeur à l'ENS de Saint-Cloud
Jacques Cortès,	Directeur du CREDIF
Louise Dabène,	Professeur à l'Université de Grenoble III
Francis Debyser,	Directeur du BELC
Philippe Greffet,	Secrétaire Général de l'Alliance Française
Jean-Raymond Lanot,	Formation continue au Rectorat de Toulouse
Elisabeth Lhote,	Directeur du CLA de Besançon
Pierre Xans,	Doyen de la Faculté des Sciences de Pau

Cette Commission recevra une quarantaine de représentants d'Institutions et Organisations concernées de près ou de loin par le français langue étrangère, avec, pour visée, un ensemble d'interrogations concrètes (statistiques, organisation du FLE dans les Universités, Cours de formation de formateurs en FLE, enseignement du FLE dans le privé, réinsertion en France des enseignants détachés à l'étranger, moyens d'enseignement).

*La lettre d'invitation (texte intégral)
du Ministre Alain Savary
(qui fut adressée à chaque membre de la Commission)*

Monsieur le Professeur,

L'intérêt porté par de nombreux étrangers à notre langue et à notre culture, la nécessité où se trouvent un grand nombre d'étudiants et de chercheurs de poursuivre des études et des recherches dans nos universités ou d'accéder à nos documents scientifiques, ont entraîné le développement dans notre pays d'organismes d'enseignement du français langue étrangère de nature très diverse. La multiplication d'initiatives peu ou mal coordonnées, la disparité des objectifs et des méthodes, la précarité de la situation des enseignants concernés et l'absence de contrôle sur les activités conduites dans ce domaine, témoignent de l'absence d'une politique cohérente.

Une mosaïque d'institutions ou d'organismes offre à ceux qui désirent étudier le français, des formations généralement payantes, le plus souvent mal adaptées aux besoins des intéressés et assurées par des catégories de personnel très diverses. Les Universités n'ont pas été mises en mesure de remplir convenablement leur mission de formation et de recherche en ce domaine. Il est, aujourd'hui, indispensable de porter remède à une telle situation.

J'estime qu'il convient désormais de mettre en place un dispositif convenablement structuré, suffisamment souple, pour prendre en compte les spécificités des publics et des besoins, qui soit à la hauteur des ambitions assignées à notre politique de coopération et d'échanges dans le domaine de l'éducation et de la formation.

La qualité des travaux que vous menez depuis de nombreuses années, la connaissance que vous avez des besoins, individuels et collectifs, l'expérience que vous avez acquise à l'occasion de la mise en œuvre d'actions concrètes, m'incitent à vous demander de vous associer à une réflexion d'ensemble qui devra servir de fondement aux orientations de la politique que j'entends mener et se traduire par des propositions précises et cohérentes. Le groupe de travail auquel vous participerez (..) aura toute latitude pour concevoir et délimiter son champ d'étude. Je suggère cependant que votre analyse porte notamment sur les points suivants :

1.- Le dispositif d'enseignement du « français langue étrangère :

- * *statut, mission et moyens des établissements centres ou organismes ;*
- * *procédures d'agrément ou d'homologation de ces institutions.*

2.- Les contenus de formation à prévoir pour tenir compte de la diversité des besoins :

- * *finalités des formations ;*
- * *niveaux de spécialisation.*

3.- Les moyens de l'enseignement du « français langue étrangère » :

- * *les personnels enseignants : statut recrutement ;*
- * *formation (initiale et continuée) ;*
- * *moyens matériels et méthodes ;*
- * *conditions de la recherche et de la diffusion de méthodes et d'outils pédagogiques adaptés.*

4.- les Modes et conditions d'évaluation :

- * *Contrôle et prise en compte de la formation linguistique, notamment pour les étudiants et stagiaires étrangers appelés à engager ou à poursuivre des études dans les établissements d'enseignement supérieur.*

Votre commission organisera son travail comme il lui apparaîtra souhaitable et pourra procéder aux consultations des personnalités et des organismes susceptibles de v contribuer à votre réflexion.

Compte tenu de l'urgence des décisions à prendre, je souhaite que vos conclusions et propositions puissent m'être remises au début du mois de mai.

Alain Savary

*Prélude à la mise en œuvre d'une politique :
panorama du FLE en France*

La lettre du Ministre met d'emblée l'accent sur la diversité, non pas pour s'en réjouir mais pour en déplorer les faiblesses. Les mots et expressions employés parlent d'eux-mêmes : « *multiplication d'initiatives peu ou mal coordonnées, disparité des objectifs et des méthodes, précarité de la situation des enseignants concernés, absence de contrôle sur les activités conduites, tout cela* » - souligne avec force le Ministre - « *témoigne de l'absence d'une politique cohérente* ».

On ne saurait être plus clair. Le malheur - nous aurons l'occasion d'y revenir - c'est qu'on peut se demander, après tout ce que nous avons déjà écrit dans nos volumes précédents, si depuis 1982, on a vraiment évolué dans la bonne direction. L'intention, toutefois, était louable et mérite encore aujourd'hui qu'on prenne le temps d'en examiner la mise en route même si la plupart des membres de cette Commission sont aujourd'hui (hélas !) disparus.

Trois questions basiques furent préalablement étudiées par la Commission.

- **D'abord les centres universitaires d'enseignement du FLE**

Au début des années 80 du siècle dernier, les Universités avaient créé depuis un certain temps, en fonction de leurs besoins et de leurs maigres ressources, des Centres d'enseignement du FLE. Créations dans des conditions difficiles, effectuées sur une base militante au coup par coup plutôt que selon une démarche systématique, mais au demeurant fort utiles car elles permettaient de recevoir des étudiants étrangers qui, sans cela, n'auraient jamais eu la possibilité de s'inscrire dans nos Universités.

Comme le dit le rapport de la Commission Auba, ces Centres avaient été conduits jusque-là à travailler sur le mode de l'équilibrisme administratif et financier en situation toujours précaire, et en position quasi-satellite de l'Université. Mais au-delà de ces difficultés matérielles entraînant forcément leur dépréciation profonde (comparativement aux départements à statut officiel), on fit le constat que la didactique du FLE nécessitait un statut non dérogoratoire, donc comparable aux autres enseignements universitaires. Le FLE devait donc être intégré **disciplinairement**,

administrativement, financièrement et gestionnairement à son Université de rattachement. C'est évidemment moi qui souligne, et malheureusement, nous verrons que si les intentions furent bonnes, les décisions prises furent parfois - et même assez souvent – catastrophiques.

Cela est d'autant plus vrai qu'à côté de ces Centres de FLE fort dédaignés dans l'enseignement supérieur, existaient à la même époque des Institutions comme le BELC, le CIEP et le CREDIF « qui possédaient, depuis de longues années, une notoriété internationale incontestée, conquise par la qualité des actions mises en place aussi bien en termes de formation que de recherche et de production ». Le renom que ces organismes avaient acquis, en dehors de toute collation des grades, constituait depuis longtemps l'une des richesses françaises aux yeux de nos partenaires étrangers, et, à cet égard, leur action apparaissait comme heureusement complémentaire (de), voire supérieure (à) celle des universités. Nous verrons, hélas, en 1996, (en raison de l'absence de suite donnée au destin du CREDIF par l'ENS de Lyon) que les préjugés scientifiques de certains esprits carrés, sans doute un peu trop bloqués par ce que Pascal appelle l'esprit de géométrie, furent l'arme dont on se servit pour débarrasser l'ENS de Lyon des « sous-produits » (c'est ainsi, peut-être, que les voyaient les disciplines nobles) hérités de Saint-Cloud.

Et la Commission Auba d'ajouter, avec une belle naïveté : « *Il ne fait guère de doute, aux yeux du groupe, qu'un tel capital, entretenu maintenant en relation avec le tissu universitaire, doit être préservé et développé dans le cadre d'une politique d'ensemble* ». Comme toujours, il apparaît en ce domaine que la richesse est liée à la diversité. C'est bien parce qu'il n'y avait jamais eu de modèle français de l'enseignement du FLE que le dynamisme avait été créé et que la notoriété des Centres cités avait été établie. Le champ du FLE en lui-même, par la densité de ses contraintes, nécessite toujours de construire une harmonisation des efforts, mais celle-ci est d'évidence impossible sans pluralité des approches et autonomie des choix. Cela constitue même la condition fondamentale de toute concertation démocratique.

Forte naïveté de la Commission Auba. Que vaut, en effet, la démocratie quand le « roseau théoriquement pensant » de l'ENS de Lyon, en plein accord avec un « donneur d'ordre du Ministère, ne travaille plus, comme le voulait Pascal « à bien penser », mais à détruire le plus vite possible tout ce qui lui paraît d'une promiscuité misérable susceptible de porter atteinte à la « grandeur » ardemment désirée d'un établissement décidément mal dans son passé, et donc déterminé *mordicus* à se sortir de cette dépréciation de plus en plus mal vécue.

- **Ensuite la situation des personnels FLE des années 80**

Là encore, grande diversité de statuts, de fonctions et de conditions de travail :

- 1) Les personnels de statut universitaire**

Nécessité de créer des postes en nombre suffisant et profilés selon les attendus mêmes de la maquette qui sera élaborée en ce domaine. Mais un grand retard a été accumulé qui devra être comblé assez vite.

NB : On verra malheureusement (et je vais une nouvelle fois me répéter) que, là encore, au sein de certaines Universités (donc pas toutes heureusement), les attributions relèveront rapidement de la « razzia » sur les postes normalement dévolus au FLE dans les départements de linguistique où l'on eut la malencontreuse idée de les faire officiellement accueillir au lieu de donner au FLE l'indépendance scientifique et universitaire qu'il méritait.

- 2) Le personnel ATOS (personnel Administratif, Technique, Ouvrier et de Service)**

Enorme pénurie pour le FLE dont la spécificité du public, les modes d'action et les nécessités pratiques entraînaient et entraînent toujours des besoins quotidiens incompressibles rarement pris sérieusement en compte.

- 3) Personnels de statuts autres**

Ce sont les personnels enseignant « dans les cursus d'apprentissage du FLE » mais dans une situation précaire, donc « de très grave difficulté ».

a) Personnels détachés

Il s'agissait de titulaires détachés des enseignements primaire et secondaire donc « *mis à disposition* ». Aucune règle, aucune sécurité en dépit d'un profil de qualification personnelle. Nécessité de mettre en place la règle de recrutement des personnels de statut non universitaire dans les établissements d'enseignement supérieur.

b) Vacataires

Situation dramatique car ces personnels travaillaient à titre entièrement précaire avec une couverture sociale très faible. Absolue nécessité de régulariser leur situation, et ce d'autant plus que, sans eux, il aurait été impossible de faire face aux problèmes de l'accueil et de l'orientation pédagogique et linguistique des étudiants étrangers. La Commission proposa une analyse complète assortie de solutions correctives.

c) Enseignants du primaire et du secondaire

Ces personnels étaient concernés par la scolarisation des enfants de migrants dont les difficultés ne se réduisaient pas à des aspects linguistiques. Compte tenu du fait que l'immigration se posait désormais en tant que phénomène structurel, chaque enseignant devait avoir reçu une initiation à l'enseignement de matières dans une langue qui n'était pas la langue de communication première de l'élève. Une nouvelle spécialité de formation était donc à envisager pour mener à bien le suivi linguistique et culturel des enfants étrangers en relation avec leurs besoins.

NB : Problème analogue pour les adultes migrants au niveau des GRETA. « En France, un Greta est un groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui fédèrent leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes. Le Greta fait partie du Ministère de l'Éducation nationale ». « Les analyses précédentes, pondérées en fonction des spécificités d'un public adulte, devaient pouvoir s'appliquer à ce secteur aussi ».

d) L'enseignement privé

Si un établissement privé obtenait une habilitation du MEN pour organiser un cursus d'apprentissage du FLE sanctionné par un diplôme

national, le statut des personnels enseignants de cet établissement devait être aussi proche que possible de celui des personnels d'un établissement public agréé (niveau d'étude, de formation, qualification professionnelle, horaire, couverture sociale). Dès qu'il s'agissait d'enseignement du FLE, le MEN devait être impliqué.

e) Le retour en France des personnels détachés

Il s'agissait de la réinsertion en France de personnels ayant passé plusieurs années à l'étranger. Deux principes furent envisagés par la Commission :

- La réinsertion devait s'opérer sur la base de la gestion normale des carrières dans le corps d'appartenance. Donc aucun statut dérogatoire n'était envisageable.
- Cela dit, l'expérience spécifique acquise à l'étranger pouvait se révéler féconde s'il était possible de les investir dans le cursus de formation d'un établissement. Ne pas les utiliser aurait été du gaspillage.

Ce qui est certain, c'est que, de même qu'étaient mises en place en vue d'une nomination sur un poste à l'étranger, des formations à la didactique du FLE, il devait être possible d'envisager symétriquement, pour le retour en France, des possibilités de « formation au retour », sortes de « SAS » de réinsertion optimale n'impliquant certainement aucun problème quantitatif insurmontable. De telles pratiques auraient permis de mettre en place une véritable mobilité en termes de volontariat à l'intérieur d'une même carrière d'enseignant.

Dernier point, il était utile et même nécessaire d'envisager de véritables instances d'évaluation de l'action éducative effectivement exercée à l'étranger. La Commission suggéra même la création d'un corps d'inspecteurs spécialisés.

• Enfin les Moyens

Cette troisième question basique amena la Commission à envisager comment il pourrait être possible d'optimiser les moyens dont dispose l'enseignement du FLE.

Il s'agissait d'abord des ressources humaines et financières qui devaient être accrues car si les contributions extérieures étaient importantes, cela signifiait aussi qu'il y avait un grave manque de moyens spécifiques à l'Éducation Nationale, notamment en matière de responsabilités pédagogiques souvent endossées par d'autres que le MEN qui ne se donnait pas toujours les capacités d'exercer ses charges légitimes.

Remarque : trop souvent même les mesures prises par certains services officiels consistaient à supprimer purement et simplement – donc sans motif impératif - les modestes crédits alloués jusque-là à une équipe dynamique. Ces suppressions effectuées au nom du principe qu'il fallait « faire des économies » n'étaient pas rares. Sans remettre en question leur légitimité, disons que Le MEN aurait gagné à reprendre en main les responsabilités qui lui appartenaient. La Commission Auba, à la demande du Ministre, indiqua fortement à Alain Savary qu'il fallait mettre en œuvre une politique francophone hardie et productive.

Serrer les cordons de la bourse peut apparaître à certains gestionnaires comme une mesure technique de sagesse. Cela dit, cette qualité subtile ne justifie jamais la mise en péril d'actions en cours solidement construites. Comportement, hélas, assez courant. Certains Services jouissent d'une large autonomie les entraînant à des décisions politico-administratives de cessation de soutien. Plutôt que d'envisager les ajustements et harmonisations exigés par l'évolution naturelle de toute entreprise humaine, on anéantit purement et simplement, (par exemple les 50 années ayant permis la notoriété mondiale du CREDIF...) avec la tranquille bonne conscience du devoir accompli selon les bonnes règles d'économie apprises dans les Grandes Écoles de la République. Appartenir à l'élite est parfois un lourd handicap. On est tellement convaincu de tout savoir qu'on ne prend plus la peine de voir l'essentiel.

Mais la Commission parla beaucoup, également, des technologies éducatives, et tout particulièrement de la réalisation de programmes multimédia d'enseignement du FLE pour :

- favoriser l'élaboration et la dissémination d'instruments pédagogiques divers ;
- aider à la réalisation d'outils de diffusion de l'information (revues spécialisées par exemple) ;
- diffuser les procédures et résultats de la recherche ;
- instaurer une politique démultipliée de stages courts et fonctionnels sur des objectifs définis et à l'intention d'un public déterminé.

Des ressources existaient déjà mais la Commission constata qu'en termes quantitatifs, la France des années 80 était loin de « ce dont disposaient alors d'autres pays pour l'enseignement de leur propre langue comme langue étrangère ». Au total il convenait donc de « mettre en synergie la recherche, la formation et l'enseignement dans le cadre d'une approche diversifiée qui devait en être la caractéristique indispensable ».

- **Pour une cohérence dynamique**

Comme les analyses qui vont suivre sont vieilles maintenant de près de quarante années, nous les énoncerons très sobrement comme signalement de besoins fonctionnels à prendre en considération indépendamment du temps considéré. Nous ne sommes plus en 1980 mais bien des propositions faites alors par la Commission Auba sont plus que jamais à prendre en considération. Pour assumer ses responsabilités pédagogiques, le MEN doit se doter d'un instrument de travail dont les fonctions doivent être les suivantes :

1) Orientation et suivi pédagogiques des apprenants de français langue étrangère en France (notamment répartition pédagogique des flux d'entrants) ;

2) Coordination des actions du Ministère de l'Éducation Nationale avec celles de tous les autres Ministères impliqués et, en premier lieu, *le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère des Relations Extérieures (ou des Affaires Étrangères) et le Ministère de la Culture...* sans oublier d'autres Ministères à vocation technique ou scientifique...qui sont d'évidence concernés par le FLE dans une perspective fonctionnelle ;

3) Habilitation des cursus d'apprentissage du français langue étrangère, des diplômes nationaux correspondants, des établissements agréés à donner cet enseignement et/ou à distribuer des diplômes... Des mesures intervinrent, notamment au niveau universitaire, mais il est certain que la situation du FLE, au sein des départements de linguistique notamment, était parfois plus que précaire dans la mesure où la part réelle faite au FLE était fortement inégalitaire (notamment, problème déjà signalé) au niveau des postes souvent mis au pillage par les linguistes à la faveur de l'accueil du FLE en position nettement dominée ;

4) Reconnaissance et aide éventuelles à apporter à des organismes ou associations ayant un impact solide à l'international, notamment en matière de productions scientifiques écrites (revues reconnues, indexées et participant de la promotion universitaire des chercheurs étrangers) susceptibles, donc, de faire connaître et utiliser la langue française comme moyen international de communication scientifique.

5) Mise en place et animation d'un réseau de relations entre tous les établissements relevant du MEN œuvrant dans l'enseignement du FLE. Il est notamment capital que les usagers eux-mêmes puissent s'exprimer, être consultés, bref avoir un interlocuteur identifié (ce qui a rarement existé) ;

6) Impulsion et coordination en conséquence des activités de recherche en FLE et aussi des activités de production et de diffusion.

Il s'agissait, comme on le voit, de créer une instance composée d'experts véritables donc non uniquement de décideurs diplômés des grandes Écoles, si compétents soient-ils. Le MEN a naturellement besoin de recevoir des avis émanant d'une instance composée d'authentiques spécialistes du terrain. Les meilleures initiatives à prendre ne peuvent pas être uniquement formulées à partir de considérations gestionnaires. La Commission suggéra d'appeler cette instance la ***DENATEFLE = Délégation Nationale pour les Enseignements de Français Langue Étrangère***. Il semble que l'idée ait fait son chemin par la suite, mais de façon trop partielle et au détriment d'autres instances (cas du CREDIF, évidemment) d'une utilité remarquable que l'on a sacrifiées sans nuances sur les autels d'une prétendue modernisation dont il devient lassant de parler encore.

3

Le Rapport final

Au-delà de toutes les indications qui précèdent, la Commission Auba proposa un rapport de 33 pages dont le rédacteur fut notre regretté Ami Louis Porcher. Dans l'avant-propos de ce rapport, Jean Auba, Président du groupe de travail, tint à bien préciser « *qu'il n'y a pas plus de chances que le texte représente l'avis personnel du rapporteur que celui de n'importe quel autre membre du groupe. Par contre, on peut avoir la certitude qu'il traduit l'opinion collective explicite du groupe de travail* ». Je souscris volontiers à cette affirmation même si je suis convaincu, avec Buffon, que « le style c'est l'homme », donc qu'il n'est pas interdit de penser que la manière d'écrire de Louis Porcher était assez typiquement percutante pour ne pas refléter simplement l'opinion collective. Le rapport porte donc la marque de son auteur, ce qui est bien souvent un avantage car Louis Porcher avait une vision juste des problèmes à traiter même s'il n'était pas – originellement - membre du sérail FLE. Philosophie, Sociologie, Sciences de l'Éducation, il avait une vision surplombante d'un domaine où l'on a mis un certain temps à comprendre, selon une formulation déjà citée de Niels Bohr, qu'affectionne Edgar Morin : « *le contraire d'une vérité profonde n'est pas une erreur mais une autre vérité profonde* ». Le champ de bataille des vérités profondes a malheureusement permis à ceux qui détenaient le pouvoir de décision d'imposer une vision destructrice du positionnement de la langue française dans le monde. Il est probable, maintenant que les années écoulées leur permettent de découvrir le résultat de leur politique, qu'ils préféreraient sans doute qu'on parle d'autre chose. La Commission Auba avait évidemment pour mission de dire toutes les vérités, même et surtout celles qui peuvent éventuellement ne pas plaire entièrement aux thuriféraires d'un plurilinguisme finalement réduit – tout compte fait - à l'anglophonolâtrie.

- **Champ de pertinence de la réflexion conduite par la Commission Auba**

« L'objectif Global fut *donc d'élaborer des propositions capables de s'inscrire dans et d'incarner une politique d'ensemble de l'enseignement du français aux étrangers en France* ». Plusieurs remarques s'imposent d'emblée, qui contribuent à circonscrire le champ de travail du groupe.

1) Il sera uniquement question de « l'enseignement du français en France, c'est-à-dire situé dans la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale en la matière ». On ne parlera donc « *pas du FLE en général ni de son enseignement en général* », mais de « ses multiples dimensions et aspects en France, dans le domaine de pertinence qui lui est *propre* ».

2) On se situera toutefois « dans une perspective de changement » en regardant vers l'avenir. Pour cela, il faut détenir une bonne photographie du présent pour parvenir à effectuer une transformation positive. Cette photographie a demandé un temps considérable. Cela est une indication de la complexité du problème, de sa multi-dimensionnalité, de l'enchevêtrement de ses composantes mais aussi, vraisemblablement, « *du caractère chaotique de ce paysage social* ».

3) Pour éviter d'aboutir, à force de complexité, à des propositions bureaucratiques et centralisatrices, il fut décidé de dégager des lignes d'action, des principes essentiels, des orientations directrices accompagnées par des modalités globales d'application permettant à la fois de mettre sur pied un enseignement véritablement national et d'offrir des possibilités multiples d'adaptation aux conditions locales très diverses (et éventuellement changeantes) qui se rencontrent dans l'ensemble de la France.

La Commission ne retint finalement que les lignes directrices majeures qui lui ont paru constituer les enjeux essentiels d'une nouvelle politique à construire. La caractéristique principale en fut la diversité qui marque véritablement, de manière dominante, la situation de l'enseignement du FLE en France : diversité des apprenants, des lieux d'apprentissage, des statuts des enseignants de FLE, des qualifications de ces enseignants, des conditions de travail, des sanctions des études, des dispositifs à l'intérieur même du MEN.

Cinq principes d'action furent dégagés de ces observations pour définir une politique nationale de l'enseignement du FLE. Je les résume ici :

a) Pas de normalisation réductrice de toute diversité. Il faut préserver cette dernière ;

b) La diversité conservée, doit être mise en cohérence et fécondée selon une ligne directrice définie par convention fixant les droits et devoirs explicites et mutuels des autorités de tutelle et de terrain ;

c) Bien définir la nature des diplômes garantis par l'Etat dans les perspectives indiquées dans la convention ;

d) Nécessité que le MEN assume entièrement ses responsabilités dans la sphère de sa compétence gouvernementale, par exemple dans la délivrance de diplômes nationaux pour tout ce qui touche à l'enseignement lui-même (orientation pédagogique, formation etc...) ;

e) Il est donc indispensable que le MEN perçoive clairement que, pour assumer ses responsabilités, des moyens (financiers, logistiques, administratifs et de structures organisationnelles) sont absolument nécessaires en personnels, en investissements financiers, en logistique administrative et en structures opérationnelles. Et le rapport ajoute : « il faut donc souligner qu'il s'agit là d'une condition sine qua non ».

- **Un statut pour l'enseignement du FLE en France**

Conditions posées :

1) Prendre en charge ce qui existe déjà, dans de nombreux lieux universitaires et non universitaires, et le situer de manière rationnelle dans un ensemble national ;

2) Construire du nouveau quand cela est nécessaire au traitement satisfaisant des besoins repérés ;

3) Articuler les cursus d'apprentissage du FLE (destinés donc exclusivement aux non francophones) et les cursus de formation en Didactique du FLE (ouverts, quant à eux, aux francophones et aux non francophones, aux Français et aux étrangers) ;

4) Faire en sorte que la caractéristique essentielle du système proposé soit sa souplesse, c'est-à-dire sa capacité de prendre en compte la diversité des publics, des conditions locales, des statuts institutionnels et personnels, des objectifs de la politique française éducative globale (ceux-ci ayant à

s'articuler avec la politique étrangère française, les options de solidarité nationale, le développement de la culture et de la recherche) ;

5) Veiller, dans le même temps, à établir les conditions de possibilité d'une harmonisation des efforts et des actions, non pas, bien entendu, en vue d'imposer un quelconque moule de l'identique ; mais, au contraire, pour permettre une véritable circulation des choix (sociaux, institutionnels, pédagogiques) à travers le réseau national ;

6) Dans toute la mesure du possible, proposer des modalités de relations entre les divers établissements concernés par les cursus, afin d'éviter les cloisonnements et les enfermements actuels, mais sans instaurer d'obligations impératives et normalisantes ;

7) Faire en sorte que l'enseignement du FLE et la formation des enseignants en ce domaine soient effectivement reconnus, légitimés **de droit plein et entier dans le système éducatif national**. Pour cela la Commission opta résolument en faveur d'une banalisation du FLE, c'est-à-dire de son inscription non dérogoire dans le régime des études, sans pour autant gommer la spécificité de la matière (qui est indiscutable, mais ni plus ni moins que celle de toute autre discipline) ;

8) Valoriser, en conséquence de tout ce qui précède, les efforts obstinés, les talents multiples, les énergies et les dynamiques qui se sont déployés dans ce champ depuis de longues années déjà, souvent dans des difficultés considérables et dans un environnement peu disposé à la coopération. Le groupe a tenu à souligner explicitement la somme d'expérience ainsi capitalisée, le potentiel ainsi élaboré, l'initiative ainsi disponible, et il s'est donné pour un de ses buts la reconnaissance de cet acquis et son optimisation.

- **Les cursus d'apprentissage - Généralités**

Ces cursus doivent tenir compte des principaux paramètres constitutifs de la diversité du champ :

- Origines linguistiques et socio-culturelles multiples des apprenants ;
- Leurs situations socio-économiques – étudiants libres, boursiers, travailleurs migrants) ;

- Leurs objectifs ;
- Leurs attentes ;
- Leurs disponibilités.

Le MEN est seul habilité à assumer la responsabilité de la politique éducative globale du pays. Il doit donc prendre une vue d'ensemble du problème. Deux observations s'imposent à lui :

a) le caractère bigarré des publics concernés interdisant toute homogénéisation toute volonté de réduction à l'identique, donc toute tentative d'unification. Il n'existe pas de cursus unique d'apprentissage du FLE ;

b) la prolifération des diplômes délivrés sous des timbres divers sans aucun caractère national au sens législatif du terme ;

Il est donc nécessaire, pour chaque groupe de travail, qu'un diplôme national soit instauré. La délivrance d'un diplôme officiel, de pleine valeur juridique nationale constitue la régulation indispensable d'un cursus d'apprentissage du FLE homologué par le MEN. Sans entrer dans le détail, la question de la création d'un diplôme national a été étudiée par la Commission qui l'a défini en quelques traits majeurs :

- Ce diplôme représente au total l'évaluation d'un stock de capacités en FLE que l'on peut acquérir en 1000 heures d'apprentissage pour un débutant absolu ;
- Il fonctionne en deux volets :
 - Le DELF (Diplôme Élémentaire de Langue Française correspond à 600 heures du parcours
 - Le DALF (Diplôme approfondi de Langue Française) sera la sanction terminale ;
- Le diplôme est découpé en unités capitalisables (correspondant chacune à cent heures d'enseignement). Ces unités recouvrent les capacités déterminées en FLE. La Commission, toutefois, souligne que le diplôme ne doit pas entretenir une relation de nécessité. On doit pouvoir se présenter librement aux examens et toute institution habilitée à le délivrer doit pouvoir accorder à un apprenant la dispense de certaines unités ;

- Bien entendu, les unités obtenues dans un établissement habilité seront automatiquement validées dans tout autre établissement habilité. La mobilité ne doit donc pas devenir l'occasion de pénalités ;
- NB : Le rapport développe tous les traits susceptibles de découler des principes qui précèdent, notamment le descriptif des unités concernant les cursus à envisager (unités obligatoires, unités optionnelles et unités libres) mais aussi les objectifs terminaux susceptibles d'être visés (entrée dans l'enseignement supérieur ordinaire, préparation à une insertion socio-professionnelle requérant des performances linguistiques, ou même apprentissage sans objectif autre que l'obtention d'un diplôme de connaissance du français ;

Il va de soi que l'orientation universitaire conformément à la lettre de mission du Ministre de l'Éducation Nationale, doit être développée sur la base de quelques principes essentiels : les voies doivent être distinguées selon le type d'études universitaires auxquelles se destinent les intéressés (sciences économiques et juridiques, lettres et sciences humaines, médecine, pharmacie, sciences). Il faut prévoir, en effet, de front, un apprentissage linguistique et une mise à niveau scientifique avec des pondérations variables selon que l'apprenant a ou n'a pas besoin d'une mise à niveau scientifique. La Commission propose un système plus souple et efficace (que celui qui existait alors). Les diplômes de statut National et les cursus y conduisant doivent être assortis de conditions administratives et juridiques de fonctionnement. Sans entrer dans trop de détails, la Commission a dégagé plusieurs lignes de force :

- agréments d'établissements pour le DELF ou pour le DALF, ou pour l'ensemble DELF + DALF ;
- agréments d'établissements en ce qui concerne la délivrance des diplômes, le DALF, selon elle, ne pouvant être délivré que sous la responsabilité de l'Université, même si les unités peuvent être préparées par un établissement non universitaire. Il s'agit explicitement, de garantir la collation universitaire des grades sans que le système d'enseignement du FLE soit tout entier figé autour de l'Université (qui ne représente, quantitativement qu'une faible partie des apprenants de FLE) ;

- Pour le DELF, tant au plan du cursus qu'en termes d'évaluation, les établissements qui seraient agréés pour le préparer pourraient également l'être pour l'évaluer.

Tous les aspects d'accords concernant le DELF et le DALF ont fait l'objet de discussions au sein de la Commission pour parvenir à la construction d'une maquette générale nationale autorisant à la fois souplesse et garantie scientifique s'agissant des procédures à choisir et des paramètres à prendre en compte (volume horaire d'enseignement ; qualification des enseignants ; conditions de travail tant au niveau de l'enseignement proprement dit que des couvertures sociales ; moyens didactiques disponibles ; contenus mêmes de l'enseignement).

Quant aux habilitations à délivrer, des conditions globales et claires devront être établies (oral/écrit ; contrôle, qualifications requises du personnel agréé pour siéger aux jurys, etc.). Ce travail, toutefois, relevant de la responsabilité du Ministère doit être mis en chantier par ce dernier. En ce qui concerne la constitution des jurys, la présence dans chacun d'au moins un enseignant titulaire de l'Éducation Nationale (pour le DELF) et de l'Université (pour le DALF) est Impérative.

- **Grands principes retenus par la Commission pour les Cours de Didactique du FLE**

Ces principes concernent aussi bien les Français que les étrangers mais, du point de vue de l'action gouvernementale, c'est le public français qui constituait et constitue toujours la cible prioritaire. L'objectif de la Commission était donc la mise en place (enfin !) d'une formation sérieuse à l'enseignement du FLE, donc la transformation de la situation quasiment anarchique des années 80 en un Cours universitaire digne de cette appellation et de ce rang. Voici les fameux grands principes tels qu'ils ont été formulés par la Commission :

- 1) « La Didactique du FLE, à l'intérieur du cadre plus vaste de la Didactique des langues, doit être reconnue comme activité universitaire à part entière ;

2) Dans ces conditions, elle doit donner lieu à un cursus ayant sa spécificité, et dont le statut universitaire ne soit pas dérogatoire. Sur ce point, le groupe demande une « banalisation » de la Didactique du FLE ;

3) Cette spécificité n'est pas un enfermement ni un isolement. La Didactique du FLE n'est pas singulière de part en part, même si, comme toutes les autres didactiques, elle possède certaines caractéristiques propres. Il s'agit donc de situer cette didactique dans un ensemble et de l'articuler avec les autres secteurs universitaires dont elle a précisément besoin pour **constituer son autonomie** ;

4) Il convient qu'un cadre administratif soit établi pour qu'au niveau national, la Didactique du FLE trouve sa place légitime définie comme ci-dessus : c'est fondamental en ce qui concerne le recrutement des enseignants de cette discipline, l'organisation de leur carrière, les débouchés des étudiants, la participation à la vie du système éducatif ;

5) Une filière de Didactique du FLE ne doit pas être linéaire, monolithique, ni constituer un passage obligé rigoureusement unique. Il faut donc prévoir qu'une telle filière, dans une partie de sa trajectoire puisse fonctionner comme formation complémentaire destinée à quelqu'un qui possède déjà une formation académique quelconque. Dans une filière de FLE, il n'est pas rare que les étudiants ayant une maîtrise de physique (ou d'économie) se trouvent amenés à s'orienter vers une profession d'enseignant de FLE : il serait absurde de les contraindre à reprendre un cursus à zéro sans capitaliser le savoir qu'ils possèdent déjà ;

6) À l'intérieur même d'une maquette de Didactique du FLE il faudra prévoir diverses orientations entre lesquelles les universités (et les étudiants) pourront choisir (et, éventuellement, décider d'en mener plusieurs de front) en fonction notamment :

- des différents champs d'enseignement du FLE (étranger traditionnel, Afrique francophone, étudiants étrangers en France, travailleurs migrants, scolarisation des enfants de migrants, etc.) ;
- des types de besoins langagiers (langue générale, langue spécialisée, langue d'insertion sociale etc.) ;

- des conditions d'apprentissage (cousinage des langues, problèmes de méthodologie, rapports des langues et des cultures, etc.).

C'est donc nécessairement d'une maquette souple que l'on a besoin pour faciliter la création d'un cursus de Didactique du FLE.

- **La maquette : propositions directrices de la Commission Auba**

Il s'agit de passer aux actes en donnant à la Didactique du FLE un traitement comparable à toutes les autres disciplines, **donc d'être reconnue comme discipline universitaire à part entière, tant en ce qui concerne le premier cycle que la Licence et la Maîtrise qui doivent être créées en Didactique du FLE :**

- Volume horaire annuel semblable à celui des autres licences et maîtrises déjà habilitées ;
- Organisation des études et des évaluations respectant les principes législatifs en vigueur ;
- Cinq entrées pour couvrir l'ensemble du champ de la Didactique du FLE :

- a) Linguistique (générale, française et appliquée) ;
- b) Apprentissage de langues étrangères (une de façon approfondie, l'autre en initiation) ;
- c) Anthropologie culturelle (domaine français et domaine francophone) ;
- d) Sciences de l'Éducation et de la Communication ;
- e) Dimensions spécifiques de la Didactique du FLE (par rapport à d'autres didactiques).

Le rapport insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition de disciplines mais d'une visée interdisciplinaire de pratiques dans la perspective d'un enseignement du FLE. Par conséquent, la maquette montre bien que les moyens de la mise en œuvre d'un cursus de Didactique du FLE n'est pas de l'ordre d'une création *ex nihilo* dans une perspective étroite qui interdirait toute synergie.

Pour ne rien négliger, la Commission a posé qu'il faudrait faire fonctionner la maquette en vraie grandeur pendant 2 années dans 3 ou 4 établissements déjà expérimentés dans ce domaine.

Le Groupe a beaucoup insisté pour une extension maximale de la Didactique du FLE sur la base de la maquette proposée. Les étudiants, en effet doivent pouvoir entrer dans cette filière à plusieurs niveaux dans la perspective du Rapport Peretti (Bac +3, +4, +5). Il est fortement souhaitable, même, après une expérience professionnelle, qu'on puisse réintégrer la filière à un niveau supérieur et poursuivre une formation jusqu'au sommet, qu'il s'agisse d'étudiants étrangers ou français désireux de suivre leur formation tout au long du cursus.

Enfin, il est clair aussi que les recrutements d'enseignants français de FLE devraient se faire prioritairement sur la base de la formation définie dans le cursus de Didactique du FLE, y compris pour les enseignants de FLE dans les centres agréés, universitaires ou non.

À noter que le principe de la capitalisation des acquis étant fondamental, la Commission a attaché une attention particulière aux « formations courtes » (opérées sur la base de séquences de faible durée) pour donner « à ceux qui n'ont que peu de temps disponible la possibilité de mener à bien leur propre promotion professionnelle ». D'une manière générale donc, c'est le principe de souplesse, de dynamisme et d'actualisation constante qui définit l'esprit même du développement des formations sur la base d'une identité de valeur entre les formations courtes et les formations habituelles. La notion d'unités capitalisables garantissant le sérieux et l'efficacité dans le champ du FLE où l'enseignement intensif est beaucoup plus répandu que dans les disciplines classiques.

- **La Recherche**

Dans ce domaine, un grand retard a été accumulé en ce qui concerne spécifiquement le FLE. La Commission a estimé que rien de très sérieux n'avait été politiquement mis en place en dépit de la qualité et de l'ampleur des travaux effectués depuis plusieurs décennies et même de la notoriété internationale atteinte par un certain nombre d'organismes, qu'ils soient

ou non d'implantation universitaire. Sans entrer dans une tentative de définition de ce que devraient être les contenus des recherches à entreprendre, la Commission s'est bornée à indiquer 5 grands principes fondamentaux à partir desquels une politique adéquate pouvait être envisagée :

1^{er} principe : reconnaître la spécificité de la Didactique du FLE

Par conséquent reconnaître la possibilité d'y institutionnaliser des recherches au même titre que dans toutes les autres disciplines universitaires, bref, de traiter la Didactique des langues de manière non dérogoire ;

2^e principe : reconnaître les liaisons continues entre théorie et pratique

Donc la nécessité de liens fonctionnels entre les centres d'enseignement et les cellules de recherche tant au niveau local que national ;

3^e principe : reconnaître la transversalité de la Didactique du FLE

Donc la possibilité de liaisons fonctionnelles avec des domaines connexes :

a) Différents établissements intervenant dans la recherche ;

b) Liens avec le CNRS où devrait être créée une section pluridisciplinaire dont le thème serait l'éducation, le MEN prenant également des initiatives en ce sens ;

c) Liens aussi avec les organismes nationaux de recherche en éducation comme l'INRP ;

d) Liens enfin avec les centres de recherche orientés vers les problèmes de coopération internationale dans le cadre d'une approche pluriculturelle.

4^e principe : mener de front recherche et formation en Didactique du FLE

5^e principe : mobilité des personnels au cours de leur carrière

Entre une activité à dominante de formation et une activité à dominante de recherche pour faciliter la souplesse et le dynamisme du système.



Pour ne rien conclure (dans l'immédiat...)

Au total, il s'agissait donc, pour la Commission Auba, à la demande expresse du Ministre de l'Éducation Nationale Alain Savary, de mettre en place les possibilités d'une réelle autonomie de la Didactique du FLE, dans le cadre d'un canevas d'ouverture à des programmes de recherches plurielles prioritaires pour l'ensemble de la communauté didacticienne, et travaillant sur des modalités d'évaluation à la fois fiables et transparentes.

Le travail de la Commission, comme le montre assez clairement ce volume s'appuyant de très près sur le rapport final, a été d'une grande richesse et pertinence en analysant de façon approfondie tous les problèmes qui se posaient à une époque où l'on semblait avoir l'intention réelle de corriger la dépendance universitaire dans laquelle – en dépit de ses remarquables performances internationales- se trouvait la Didactique du FLE.

Il est malheureusement à craindre que la discipline, en 2021-22, soit toujours en situation de sujétion surtout après les destructions (de la décennie 90 du siècle dernier) qui ont mis tranquillement et carrément un terme à l'épopée CREDIF/BELC qui méritait certainement autre chose qu'un anéantissement bureaucratique.

Le FLE d'aujourd'hui est toujours inféodé à une autre discipline (disons la linguistique pour ne pas entrer dans les détails) qui lui accorde trop souvent une place toujours très chichement mesurée dans ses départements universitaires, et sous la réserve très paternelle que cette discipline « non réellement scientifique » (sic) puisque trop proche du terrain, reconnaisse l'honneur qui lui est accordé d'être accueillie dans un authentique milieu de science où l'enseignement peut enfin – si modestement et pudiquement que ce soit - trouver sa place.

Avant de passer dans le volume suivant à la lecture des textes concernant l'Audit de 1996, je pense que les personnalités et institutions qui ont pris la responsabilité de mettre un terme à l'existence du CREDIF, auraient été avisées de commencer par se ressourcer « elles-mêmes » en relisant attentivement les analyses et conclusions de la Commission Auba.

Nous allons voir, en effet que, sous des apparences de rationalité scientifique et administrative, les responsables de la politique suivie après 1996 ont exploité « la science de l'opportunité des circonstances propices à leur action » plutôt que la modération qui aurait consisté à mettre les faits aux places qui leur convenaient le mieux et dont l'ENS, mais aussi le CREDIF et la défense de la langue française dans le monde auraient d'évidence bénéficié.

❧ *Annexes* ❧

Présentation de l'auteur de ce cinquième volume



Jacques Cortès, a été Professeur à l'**Athénée Français** et à l'**Université Chuo** de Tokyo de 1963 à 1971, puis Professeur à l'**Université Mohamed V** de Rabat Maroc (1971-1972) et enfin expert de l'UNESCO détaché à l'*Université de Kinshasa* (1972-1973).

De retour en France il a été Directeur-adjoint puis Directeur du CREDIF pendant 13 années (1973-1986) à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud où il a été nommé Professeur des Universités en 1983.

Il a ensuite fondé et dirigé **L'IDELF** (Institut pour le Développement des échanges en langue française) et créé aux États-Unis, la revue « **Pages d'Écritures** » *en collaboration avec la Mission Laïque française* (1986-1989).

Aujourd'hui Professeur honoraire, il préside le **GERFLINT** (Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue internationale) créé en 1999 sous la Présidence d'honneur **d'Edgar Morin**. Le GERFLINT publie et diffuse partout dans le monde **les Revues Synergies du GERFLINT** et la **Collection scientifique Essais Francophones**.



❧ *Table des matières* ❧
Volume 5

Un deuxième événement exceptionnel
Février à Mai 1983
La Commission Auba

Membres nommés par le Ministre	page	6
1. La lettre d'invitation (texte intégral) du Ministre Alain Savary (qui fut adressée à chaque membre de la Commission)	page	7
2. Prélude à la mise en œuvre d'une politique : panorama du FLE en France	page	10
3. Le rapport final	page	19
Pour ne rien conclure (dans l'immédiat...)	page	31

❧ *Annexes* ❧

Présentation de l'auteur de ce quatrième volume	page	35
Volumes parus et à paraître dans la <i>Série CREDIF</i>	page	37
Volumes parus dans la <i>Collection Essais francophones</i>	page	38

Essais francophones. Série CREDIF
Série dirigée par Jacques Cortès et Sophie Aubin
<https://gerflint.fr/essais-francophones-serie-credif>



Volumes parus dans cette série

Volume 1 : Jacques Cortès. Mai 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Exorde. 26 ans après sa disparition, peut-on parler encore du CREDIF ?** 44 pages. https://gerflint.fr/images/Collections/Credif/serie_credif_vol_1.pdf

Volume 2 : Jacques Cortès. Juin 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Une ténébreuse affaire**, 44 pages. https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_2.pdf

Volume 3 : Jacques Cortès. Juillet 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Esquisse anthropologique du CREDIF. Caractéristiques historiques, culturelles et politiques**, 42 pages. https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_3.pdf

Volume 4 : Jacques Cortès. Août 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Un événement exceptionnel. 15 au 18 mai 1974. Le troisième Colloque International SGAV. Pour l'Enseignement des Langues**, 81 pages. https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_4.pdf

Volume 5 : Jacques Cortès. Septembre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Un deuxième événement exceptionnel, Février à Mai 1983. La Commission Auba.**



À paraître

Volume 6 : Jacques Cortès. Octobre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Après la Commission AUBA, Triomphe et/ou Tristesse. Répercussions imprévues.**



❧ *Essais francophones* ❧

Collection scientifique du GERFLINT

dirigée par Jacques Cortès

<https://gerflint.fr/essais>

Responsables éditoriaux

Sophie Aubin (Universitat de València, Espagne), Thierry Lebeau (France),
Inessa Cortès (France).



Volumes parus dans la collection

Volume 1 : Ruggero Drueta (Coord), 2012. *Claire Blanche-Benveniste. La linguistique à l'école de l'oral*, 171 pages. https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/Collection_Essais_francophones1_2012.pdf

Volume 2 : Jacques Cortès (Dir.), 2014. *Les enjeux de la laïcité à l'ère de la diversité culturelle planétaire*, 400 pages. https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/Enjeux_de_la_Laicite_Gerflint.pdf

Supplément au volume 2 : Jacques Cortès, 2018. *La laïcité aujourd'hui. Stabilité, dignité et progrès d'un concept ouvert sur la diversité*, 27 pages.
https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_supplement_2018_vol_2

Volume 3 : Jean-Pierre Cuq (Dir.), 2016. *L'enseignement du français dans le monde. Livre blanc de la FIPF*, 285 pages. https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_3.pdf

Volume 4 : Thái Thu Lan, Jacques Cortès (Coord.), 2017. *Stendhal au Vietnam. Colloque National de Huê*, 140 pages. https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_4.pdf

Volume 5 : Jacques Cortès, 2018. *Langue-culture française et neurosciences cognitives. Essai de bilan en 2018*, 99 pages. https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_vol_5_2018.pdf

Volume 6 : Rachele Raus (Coord.) 2019. *Partage des savoirs et influence culturelle : l'analyse du discours « à la française » hors de France*, 184 pages.
https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_vol_6_2019.pdf



Catalogages, indexations et référencement

BNF (catalogue général)

CCfr (Catalogue collectif de France)

Ebsco Discovery Service (EDS)

ISSN Portal- ROAD

LISEO (France éducation international)

La Bibliothèque européenne

Mir@bel

MLA International bibliography

ProQuest central

Sudoc (ABES)

UlrichsWeb

WorldCat (OCLC)

Zenodo

GERFLINT
Groupe d'Études et de Recherches
pour le Français Langue Internationale

Information et accès à l'intégralité de ses revues et publications :

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/Base/base.html>

gerflint.edition@gmail.com



Essais francophones. Série CREDIF - Volume 5 / 2022

Couverture, conception graphique et mise en page :

Emilie Hiesse, France



© GERFLINT, Sylvains-les-Moulins, France
Ark : <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb47043802w>
Bibliothèque nationale de France – Septembre 2022

Mais le Ministre de l'Éducation Nationale, Alain Savary, au début des années 80 du siècle dernier est inquiet. Le français recule depuis quelques années et il est convaincu, à juste titre, qu'il faut mettre un peu d'ordre dans les multiples filières de formation FLE existant sporadiquement, donc inégalement et même dans des conditions inadmissibles dans le système éducatif français, notamment universitaire. D'où la création de la Commission Auba qui, de février à Mai 1983, se pencha sur ce problème capital. Le CREDIF y tint sa place. Ce qu'il faut noter, toutefois, c'est que si cette Commission sut montrer l'importance considérable des faiblesses accumulées dans les Universités françaises en matière, tout particulièrement d'enseignement du FLE, elle fut aussi, à certains égards, la première secousse qui agita la sérénité du CREDIF de plus en plus contourné politiquement par ses propres créatures

Jacques Cortès



Essais francophones
Collection scientifique du GERFLINT
Série CREDIF
www.gerflint.fr
ISSN 2805-8754